



LA LETTRE DU MAIRE

de Solesmes

Publication trimestrielle - n° 42 - décembre 2011.

Edito de Roger SERVER

Les maires ruraux de France, et ils sont l'immense majorité, sont confrontés en permanence à ce défi : comment préserver la qualité de vie de nos villages ? Nous vivons en plein paradoxe car pour la plupart de nos concitoyens ruralité rime avec proximité et qualité de vie. Cependant et nous le voyons tout autour de nous, si la commune est trop petite et pas assez dynamique, il devient difficile d'accéder aux services les plus simples : acheter son pain, son journal, poster une lettre ou retirer un colis. On voit partout les élus se mobiliser pour lutter contre la désertification, conséquence de la recherche de rentabilité par les commerçants et les services publics.

Il est vrai qu'à Solesmes le contexte est un peu particulier puisque sur le territoire de la commune nous comptons une centaine d'entreprises commerciales et artisanales mais qui sont assez éloignées du bourg et séparées de la zone habitée par une route départementale. Il n'en reste pas moins vrai que pour les personnes âgées ou sans moyen de locomotion le fait d'avoir à proximité une boulangerie, un bar-épicerie, une agence postale, une pharmacie et un coiffeur est extrêmement appréciable. J'y ajoute le petit marché du mercredi matin qui a enfin trouvé sa clientèle grâce aux deux commerçants si accueillants : charcuterie et fleurs - légumes et qui rend grand service à la population locale.

Il faut savoir qu'en France le nombre de cafés est passé de 200 000 en 1960 à 40 000 actuellement. De même les boulangeries ne sont plus que 42 000 ! Le commerce c'est prenant, avec des revenus imprévisibles et une clientèle volatile qui change vite de comportement, sans compter parfois les difficultés pour trouver des successeurs.

Aussi sans être chauvin, j'encourage les Solesmiens à fréquenter en priorité et le plus possible ceux qui donnent vie au bourg et participent à ce lien social qui a tendance à disparaître. Et comme disait déjà Montesquieu au 18^{ème} siècle « partout où il y a du commerce, il y a des mœurs douces ».



LA RENOVATION DE LA SALLE DES FETES (SUITE)

Les surprises sont venues des expertises sur les structures qui ont fait apparaître que le coût estimatif des travaux augmenterait de 40% par rapport au montant initial. En conséquence le Conseil municipal a décidé, dans cette période où la prudence budgétaire s'impose, de s'en tenir aux rénovations intérieures prévues sans toucher au gros œuvre. La période de non utilisation de la grande salle sera donc réduite car les travaux ne débiteront pas avant mai 2012.

LE NOUVEAU P.L.U. EST BOUCLÉ

Après les observations présentées par les membres de l'association ARIMISOL par rapport aux risques miniers définis par l'étude Géoderis, le Préfet de la Sarthe a demandé aux services de l'Etat de préciser et modifier les préconisations concernant ces aléas. Le Direction Départementale des Territoires a donc travaillé avec notre urbaniste, Monsieur Dewailly, pour affiner le périmètre concerné et atténuer autant que faire se peut, les conséquences de ces aléas sur les habitations de cette zone. La commune s'engageant par ailleurs à procéder à une modification du PLU si des études ultérieures démontraient l'atténuation des risques précédemment identifiés. Suite à la nouvelle écriture de cette partie du PLU approuvée par l'Etat, celui-ci sera proposé à l'accord du Conseil municipal pour une application au printemps.

DÉCHETS: MISE EN PLACE DE LA REDEVANCE INCITATIVE

Afin de favoriser la réduction des quantités d'ordures ménagères et d'inciter les habitants au tri, il est proposé de mettre en place un système d'identification individualisé (puces) sur chaque bac d'ordures ménagères. Ce système, adopté déjà par de nombreuses collectivités, permettra pour chaque usager de compter le nombre de présentations par an et de facturer ainsi en conséquence le service selon une tarification qui prendrait en compte une part fixe et une part variable. La mise en place de ce dispositif sera longue et supposera le contact avec chacun des usagers pour connaître exactement leurs besoins. Les bacs seront mis alors gratuitement à disposition par la Communauté de communes courant 2013. Parallèlement une carte personnalisée, au seul usage des habitants de la Communauté de communes, permettra d'accéder à la déchèterie de Solesmes.

ACQUISITION DE L'IMPRO

La propriété de l'IMPRO, structure complémentaire de l'IME située près de la salle des fêtes, est rétrocédée à la commune de Solesmes comme la décision en a été prise. Elle nous permettra de décongestionner dans quelques mois certaines salles communales pour un meilleur fonctionnement de plusieurs associations de la commune.

ASSERMENTATION DE DANIEL LEROY

Notre responsable des services techniques communaux a enfin reçu un agrément de la part du Procureur de la République au Tribunal de Grande Instance du Mans et une assermentation au Tribunal d'Instance de la Flèche pour être habilité à dresser des procès verbaux pour stationnement illégal sur la commune. Nous attendions depuis longtemps cette décision qui sera appliquée avec discernement mais permettra de faire enfin mieux respecter, en complément des gendarmes, la signalétique de stationnement dans notre commune.

EN BREF... EN BREF ... EN BREF ... EN BREF ... EN BRE

AMÉNAGEMENT DEVANT LE STADE

Il a été complété par la pose d'une lisse en bois qui donne un effet rustique agréable au secteur et des plantations ont été mises en place avec quelques poiriers fleurs et arbustes.

VOYAGE ÉCLAIR EN LITUANIE

Au tout début octobre, le Premier ministre, par ailleurs Conseiller municipal de Solesmes, avait invité le maire et son prédécesseur à une visite de quelques heures au prieuré de Palendriai en Lituanie, fondation de l'Abbaye de Solesmes et dirigée par le RP Hervé de Broc ex-conseiller municipal de la commune.

O.P.A.H.

Dans le cadre d'un diagnostic de l'état du bâti ancien au sein de la communauté de communes de Sablé, et suite au repérage effectué dans chaque commune, il a été établi une liste de logements anciens susceptibles de pouvoir bénéficier d'un dispositif d'aides financières et techniques pour leur amélioration. Des enquêteurs, mandatés par le cabinet Citémétrie chargé de l'étude, ont rencontré les personnes concernées du 12 au 23 décembre 2011 afin de leur proposer des réponses précises à chacune des situations rencontrées.

PEDIBUS

Avec l'aide de Didier Bazot du CISPD intercommunal, une commission d'élus de Solesmes réfléchit à la mise en place d'un ou plusieurs circuits permettant à nos écoliers de rejoindre le matin leur école à pied : c'est écologique et convivial puisque nous pourrions faire appel au bénévolat local. Les parents et les enseignants appuient cette démarche.

OUVERTURE DE LA TV ORANGE SUR SOLESMES

Ce nouveau service de télévision numérique sur ADSL sur Solesmes est mis en service. Cette offre, incluse dans les forfaits Internet Haut Débit, permet d'accéder à un large bouquet de chaînes TV et à un service de vidéo à la demande via la prise téléphonique.

ACCUEIL DES NOUVEAUX SOLESMIENS

Ils étaient une trentaine à venir officiellement prendre contact avec la commune. Accueillis par le Conseil municipal, il leur a été présenté un diaporama sur la vie communale.



PRÉCISION INDISPENSABLE

L'abbaye Sainte-Cécile nous demande de préciser, contrairement à ce que laisse supposer un des articles du Bulletin communal, que Madame Reverdy, veuve du célèbre poète, n'avait pas fait don, à son décès, de sa maison aux moniales ni de ses autres biens d'ailleurs. La demeure n'a été acquise qu'ultérieurement par l'association immobilière. Dont acte.

CALENDRIER :

- La cérémonie des Vœux aura lieu le vendredi 6 janvier 2012 à 18 h 30 (et non 19 heures) à la salle des fêtes. Les membres de la Danse Country de Solesmes se produiront devant vous pour vous montrer un échantillon de leurs talents ! Venez nombreux.
- Le repas des associations aura lieu le vendredi 27 janvier 2012 à 19 h à la salle des fêtes.

**JOYEUX NOEL A CHACUN ET
CHACUNE ET BONNE ANNEE
2012 AUX SOLESMIENS**

